

Délibération n°2023/33

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 715-2 et suivants ;
Vu l'appel à projets de 2020, dont l'alliance EUT+ fut lauréate pour l'expérimentation de futures universités européennes ;
Vu la décision de la Commission Européenne du 3 juillet 2023 pour la phase EUT+ Accelerate Phase II 2023-2027 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur, en vigueur de l'établissement.

Objet : Pré-sélection du 9ème partenaire EUT+

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration donne mandat au Directeur de l'UTT pour proposer et défendre lors du Rector's Board EUT+ qui décidera du 9^{ème} partenaire les candidatures suivantes :

- Politecnicodes Marches (Ancona, Italy)
- University of Cassino (Italy)
- UP Lublin (Poland)

Résultat du vote :

Nombre de membres : 24
Présents : 13
Pouvoirs : 7

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 2



Troyes, le 10 juillet 2023

Hervé GRANDJEAN
Le Président du Conseil d'Administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 11/07/2023

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 11/07/2023